

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIXHEIM
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2022**

DATE DE LA CONVOCATION

12/12/2022

DATE D’AFFICHAGE

Affiché le _____

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Présents : 08

Qui ont pris part aux délibérations : 08

L'an deux mil vingt-deux, le vingt du mois de décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LIXHEIM, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur **UNTEREINER Christian, Maire.**

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, BANNIER-COLLIGNON Florence, BELLOT Chloé, CAVALLERO Véronique et CHEDOZ Marlyse, MM. LEOPOLD Vincent, MAZERAND Ludovic et SCHREINER Mathieu.

Absents excusés : Mmes CHEDOZ Marlyse et KOETHE Pascale, MM. MEHLINGER Jean Paul, PIERRE Laurent, PIN Eddy et M. REBY Dimitri.

Absents non excusés :. Néant.

Ordre du Jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation de la dernière réunion du conseil
3. Recensement de la population : création poste agent recenseur et rémunération
4. Recensement de la population : rémunération coordonnateur communal
5. Décomptes des charges des loyers pour les locataires des logements communaux
6. TELETHON : participation communale

Quorum

Au vu de l'appel nominal, le quorum, fixé à 8 élus présents, est atteint.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance est nommé par le conseil municipal en début de chaque séance.

Sur proposition de Monsieur le maire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, Madame Marie-Christine HUBER est désignée.

2. Approbation de la dernière réunion du conseil

Monsieur le maire soumet au vote le projet de procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 7 novembre 2022 est adopté.

3. Recensement de la population : création poste agent recenseur et rémunération

M. Christian UNTREINER, maire, rappelle à l'assemblée que le recensement de la population aura lieu à compter du 19 janvier 2023 et que pour assurer cette mission la commune doit engager un agent recenseur.

Le conseil municipal de la commune de LIXHEIM,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents,

- de créer un poste d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population municipal qui aura lieu en 2023,
- de fixer la rémunération sur la base de 1775 (mille sept cent soixante-quinze) euros brut.

4. Recensement de la population : rémunération coordonnateur communal

Le conseil municipal de la commune de LIXHEIM,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu l'exposé du maire qui rappelle qu'un coordonnateur communal doit être nommé pour le recensement de la population qui aura lieu en 2023 et qu'il sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents,

- de rémunérer le coordonnateur communal, nommé par arrêté du maire, sur la base d'une indemnité brut de 440(quatre cent quarante) euros brut.

5. Décompte des charges des loyers pour les locataires des logements communaux

Mme Bernadette MEHLINGER, adjointe au maire, soumet à l'assemblée les décomptes des charges pour les logements communaux situés au 2 Rue de la Monnaie.

Après examen des décomptes,

- la commune reversera 400,93 € à M. CORDIER – F1 au 2 Rue de la Monnaie,
- M. et M. HOUIS – F6 au 2 Rue de la Monnaie - s'acquitteront d'un reste à payer de 358,47 €.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir le montant des charges à 85 € par mois pour le F1 et d'augmenter le montant des charges du loyer à 205 € par mois pour le F6 à compter de janvier 2023.

Pour le logement de l'école une décision interviendra après vérification du décompte.

6. Téléthon : participation communale

Le maire rappelle l'information donnée lors de la dernière réunion concernant le passage de la Caravane de l'Espoir – avec arrêt à l'école de LIXHEIM - organisé par les sapeurs-pompiers de la Moselle pour le TELETHON 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention d'un montant de cent cinquante (150) euros à l'AMF-TELETHON et d'inscrire les crédits correspondant au budget primitif 2023.

7. Divers

Chemin d'exploitation :

M. Vincent LEOPOLD, adjoint au maire, informe l'assemblée qu'il a missionné l'entreprise ROTH de Eschwiller de pour des travaux de débroussaillage chemin Weidengarten (entre l'école et le boulodrome).

Cabinet dentaire :

M. Vincent LEOPOLD, adjoint au maire, fait part au conseil que l'agence SIKA l'a contacté car elle est à la recherche d'un local d'environ 60 m² pour installation d'un dentiste.

Après discussion, l'assemblée propose à M. LEOPOLD de faire visiter la classe mobile.

Ancien café HUFFENUS :

M. Vincent LEOPOLD, adjoint au maire, informe l'assemblée que le café HUFFENUS est en vente et que le prix revu à la baisse est de 86 000 €.

Le logement type F3 à l'arrière est à rafraîchir.

Le bâtiment (logement et commerce) est resté dans son jus année 80.

M. LEOPOLD pense qu'une réflexion est à mener pour le jour où le dernier boulanger partira à la retraite.

L'ensemble du conseil municipal trouve qu'il serait utile de conserver un commerce dans la commune mais qu'il s'agit d'un pari très risqué financièrement malgré la tendance d'aide aux communes pour préserver les centres de villages.

Le maire souligne que la commune ne maîtrise ni le sérieux ni la stabilité du futur l'exploitant et le projet est hasardeux dans le contexte actuel de la capacité de financement des communes.

Le rachat de la licence V est également évoqué ainsi que le droit de préemption sur ce dossier.

En l'état actuel un montant de 12 000 € est mentionné. Une réflexion est à mener sur l'utilité d'une éventuelle acquisition.

Le Maire lève la séance à 21 heures 30.